

DELIBERATIONS DU 15 SEPTEMBRE 2026

DE-15092026-01	Communauté de communes Vie et Boulogne : Demande de fonds de concours en investissement	Unanimité
DE-15092026-02	Budget principal - Mise à jour de l'autorisation de programme 2023-03	Unanimité
DE-15092026-03	Budget principal - Décision modificative n°3	Unanimité
DE-15092026-04	Chaufferie bois : Proposition de redevance à partir du 1er octobre 2026	Unanimité
DE-15092026-05	Redevance d'occupation du domaine public 2026 par GRDF	Unanimité
DE-15092026-06	Contribution à un fonds d'urgence au service des communes sinistrées suite aux incendies de l'été 2026	Unanimité
DE-15092026-07	Passeport du civisme - Participation financière	Unanimité
DE-15092026-08	Convention de mise à disposition de bâtiments et sites municipaux au profit du groupement de gendarmerie départementale pour la réalisation d'entraînements aux techniques d'intervention professionnelle	Unanimité
DE-15092026-09	Personnel communal : Modification du tableau des effectifs - Promotion interne 2026	Unanimité
DE-15092026-10	Création d'un poste d'assistant au Directeur Général Adjoint	Unanimité
DE-15092026-11	Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet au service Périscolaire	Unanimité
DE-15092026-12	Modification du tableau des effectifs - Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Périscolaire	Unanimité
DE-15092026-13	Modification du tableau des effectifs permanents - Mise à jour de temps de travail suite à la réorganisation de la rentrée 2026-2027	Unanimité
DE-15092026-14	Avenant n°6 à la convention de maîtrise foncière entre l'EPF de la Vendée, la commune du Poiré-sur-Vie et la Communauté de communes Vie et Boulogne	Unanimité
DE-15092026-15	Avenant n°1 à la convention d'action financière entre l'EPF de la Vendée, la Communauté de communes Vie et Boulogne, la commune d'Aizenay et la commune du Poiré-sur-Vie en vue de réaliser 2 projets de résidence sociale à destination des actifs	Unanimité
DE-15092026-16	Genêts 2 - Détermination du prix de cession des terrains individuels	Unanimité
DE-15092026-17	Modalités de mise en œuvre du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	Unanimité
DE-15092026-18	Avis sur la demande présentée par la SAS CASS'AUTO en vue d'obtenir, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement de l'extension d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage sur la commune du Poiré-sur-Vie	Unanimité
DE-15092026-19	Opération d'autoconsommation - Panneaux photovoltaïques à l'école Pauline KERGOMARD et au restaurant scolaire	Unanimité
DE-15092026-20	Convention pour l'installation et la maintenance de passerelles loRa - Déploiement du réseau d'objets connectés	Unanimité
DE-15092026-21	Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée	Unanimité

DE-15092026-01

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Communauté de communes Vie et Boulogne : Demande de fonds de concours en investissement

Madame le Maire expose que l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement qui est assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Madame le Maire précise que les dépenses présentées, ci-dessous, peuvent bénéficier d'un fonds de concours :

- **Création d'une salle de Danse/Gym**

Coût des travaux TTC 1 128 605 €

Financement

Fonds de concours 2025	190 625 €
Fonds de concours 2026 demandé	166 289 €
Autofinancement	771 691 €

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

Compte-tenu de ces éléments et de l'enveloppe disponible pour les fonds de concours, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention d'équipement de 166 289 € auprès de la Communauté de communes Vie et Boulogne au titre des fonds de concours 2026.

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite un fonds de concours à la Communauté de communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des travaux présentés, ci-dessus, à hauteur de 166 289 €.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Anaïs BLANCHET



Le Maire,
Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
16 sept. 2026

DE-15092026-02

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Budget principal – Mise à jour de l'autorisation de programme 2023-03

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). C'est le principe de l'annualité.

Madame le Maire précise que l'utilisation des autorisations de programme par la commune s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière.

Cette technique doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice. La mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissement est un préalable indispensable au vote des Autorisations de Programme (AP).

L'ouverture des Crédits de Paiement (CP) au budget correspond à la mobilisation annuelle des moyens à prévoir pour la réalisation des AP sur l'exercice. L'efficacité de cette technique nécessite un engagement de chacun des acteurs dans le cadre d'une démarche commune.

Le dispositif des AP est une atténuation du principe de l'annualité budgétaire prévue par le législateur. Il permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations physiques d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération en financement (montant d'AP) et d'ouvrir annuellement au budget les crédits de paiement nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu (montant de CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur plusieurs exercices, à titre indicatif, doit correspondre au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire. Elles font l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil, au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que par plusieurs délibérations successives, le conseil municipal a voté 4 autorisations de programmes.

L'autorisation de programme 2023-03 doit faire l'objet d'un abondement de 2 100€.

N° de l'AP	Opérations	Montant TTC de l'Autorisation de Paiement	Crédits de Paiement 2023 TTC	Crédits de Paiement 2024 TTC	Crédits de Paiement 2025 TTC	Crédits de Paiement 2026 TTC
AP2023-03	Aménagement rue de la Brachetière (hors assainissement)	940 714.45 €	4 051.08 €	311 891.46 €	577 671.91 €	47 100.00 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'augmentation de l'autorisation de programme AP2023-03,

- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- charge le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Anaïs BLANCHET



Le Maire,
Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-03

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Budget principal – Décision modificative n°3

Considérant les Budgets primitifs 2026 approuvés par délibérations le 17 février 2026,

Madame le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°3 du Budget principal.

Madame le Maire informe que l'ajustement proposé au Budget principal concerne :

- la réaffectation de crédits en investissement et en fonctionnement (46 700 €),
- l'augmentation du budget alloué aux travaux du CMA (150 000 €).

Elle propose donc que le Budget principal soit modifié comme suit :

Dépenses d'investissement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°3	TOTAL ligne budgétaire
110 – Bâtiments	21312	212	15 000 €	- 2 700 €	12 300 € €
110 – Bâtiments	2031	020	40 000 €	- 40 000 €	0 €
112 – Matériel	21848	281	15 800 €	2 700 €	18 500 €
112 – Matériel	21828	518	0 €	25 000 €	25 000 €
112 – Matériel	215738	511	0 €	5 000 €	5 000 €
110 – Bâtiments	2138	020	0 €	12 000 €	12 000 €
129 – Vidéoprotection	2315		7 911 €	- 2 000 €	5 911 €
132 – CMA	2313	4221	170 000 €	150 000 €	320 000 €
TOTAL				150 000 €	

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

Recettes d'investissement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°3	TOTAL ligne budgétaire
024 – Ventes	024		22 000 €	42 000 €	64 000 €
13 – Subventions d'invest	1328	4221	0 €	110 000 €	110 000 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	021		2 840 393 €	- 2 000 €	2 838 393 €
TOTAL				150 000 €	

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre/opération	Article	Fonction	Budget	DM n°3	TOTAL ligne budgétaire
011 – Charges à caractère général	60636	11	3 000 €	2 000 €	5 000 €
023 – virement à la section d'investissement	023		2 840 393 €	- 2 000 €	2 838 393 €
TOTAL				0 €	

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le Budget principal comme présenté ci-dessus,
- valide la décision modificative n°3 du Budget principal.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET




Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-04

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Chauffage bois : Proposition de redevance à partir du 1^{er} octobre 2026

Madame le Maire rappelle qu'il revient au conseil municipal de déterminer les tarifs de revente de la chaufferie bois.

Madame le Maire rappelle les tarifs actuellement pratiqués en matière de revente d'énergie pour l'alimentation des bâtiments suivants :

Bâtiments	Prix du KWh	Abonnement mensuel
	1/10/2025	1/10/2025
Ecole Pauline KERGOMARD	0,08 €	700.00 €
Complexe sportif de l'Idonnière	0,08 €	900.00 €
Résidence Yves Cougnaud	0,08 €	1 400.00 €

Madame le Maire rappelle également que ce budget doit s'équilibrer par la redevance générée par la revente d'énergie.

Après présentation d'une étude tarifaire en commission Finances – Moyens généraux, Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de la chaufferie bois à plus 2%, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Bâtiments	Prix du KWh	Abonnement mensuel
	1/10/2026	1/10/2026
Ecole Pauline KERGOMARD	0,0816 €	714.00 €
Complexe sportif de l'Idonnière	0,0816 €	918.00 €
Résidence Yves Cougnaud	0,0816 €	1 428.00 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder à la revalorisation des tarifs de revente d'énergie de la chaufferie bois telle que présentée ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2026,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette redevance.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Anaïs BLANCHET




Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT

Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026



DE-15092026-05

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public 2026 par GRDF

Madame le Maire rappelle que le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) de la commune par des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007. De plus, elle précise que, par décret n°2015-334 du 25 mars 2015, une Redevance est désormais due pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés.

Madame le Maire présente donc au conseil municipal les montants dus au titre des Redevances d'Occupation du Domaine Public par GRDF :

$$\text{RODP} = ((\text{taux de redevance dont le plafond est de } 0,035 \times L) + 100 \text{ €}) \times \text{CR}$$
$$((0,035 \times 48\,636\text{m}) + 100) \times 1,44$$

Selon ce mode de calcul, la RODP due au titre de l'année 2026 s'élèverait à 2 595 €.

$$\text{ROPDP} = (0,7 \times L \times \text{CR}')$$
$$(0,7 \times 184 \text{ m} \times 1.24)$$

Selon ce mode de calcul, la ROPDP due au titre de l'année 2026 s'élèverait à 160 €.

Le montant total des redevances dues par GRDF au titre de l'année 2026 est donc de 2 755 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide, au titre de l'année 2026, de fixer le montant de la RODP à 2 755 €,
- autorise le Maire à signer les pièces afférentes à cette redevance.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-06

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU –
– Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD
– Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Contribution à un fonds d'urgence au service des communes sinistrées suite aux incendies de l'été 2026

Durant la période estivale, la France a été en proie à des feux d'une intensité exceptionnelle sévissant dans plusieurs départements, notamment en Gironde.

La mobilisation a été grande, notamment en faveur de la Protection civile qui a mis en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif était de répondre aux premières urgences.

En complément de cette mobilisation, les communes qui le souhaitent peuvent également apporter leur contribution au fonds de soutien de l'Association des Maires de France, destiné à accompagner les collectivités sinistrées dans la durée.

Ce dispositif permettra de soutenir les communes les plus durement touchées lorsque viendra le temps de la reconstruction et du retour à la normale.

Ce fonds s'inscrit dans la continuité du travail sur les risques et crises conduit par l'AMF depuis 2022, qui accompagne les communes dans la prévention, la gestion des risques, et dans la remise en état des communes après ces événements majeurs. Au service des communes sinistrées, il a vocation à être pérennisé.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer au fonds de soutien de l'Association des Maires de France, de la manière suivante :

- Montant : 2 000 €
- À : Association des maires de France (AMF)

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la contribution au fonds de soutien de l'Association des Maires de France à hauteur de 2000€,
- précise que cette somme sera versée à l'Association des Maires de France,
- habilite le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-07

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Passeport du civisme – Participation financière

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du Passeport du Civisme, un budget est alloué aux écoles communales et privée pour réaliser des actions en fonction des thématiques définies :

- Le devoir de mémoire,
- Prendre soin de nos aînés,
- Préserver son environnement,
- Découvrir son patrimoine,
- Se protéger et porter secours,
- Prendre soin de soi et des autres.

Dans le cadre de la thématique « Prendre soin de soi et des autres », l'école du Sacré Cœur a mis en place une boîte aux lettres à destination des enfants pour favoriser la libération de la parole (un nouveau moyen de lutte contre les violences faites aux enfants).

Le budget de 200 € alloué pour cette initiative doit donc être versé à l'APEL, organisme qui a pris en charge la facture.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le versement de 200 € à l'APEL au titre de l'action « Passeport du Civisme »,
- autorise le Maire à procéder au versement de ladite somme.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Anaïs BLANCHET



Le Maire,
Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

DE-15092026-08

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU –
– Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD
– Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Convention de mise à disposition de bâtiments et sites municipaux au profit du groupement de gendarmerie départementale pour la réalisation d'entraînements aux techniques d'intervention professionnelle

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la mise en place d'entraînements aux techniques d'intervention professionnelle à destination du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de La Roche-sur-Yon et de la brigade de gendarmerie du Poiré-sur-Vie, la commune a été sollicitée pour autoriser un accès à la partie basse de l'ancienne école élémentaire du Chemin des Amours ainsi qu'au site de l'ancienne école de la Jamonière.

À cet effet, Madame le Maire propose la signature d'une convention précisant les modalités d'utilisation.

Elle précise, par ailleurs, que cette mise à disposition sera faite à titre gratuit après sollicitation auprès du service Vie locale pour une durée allant jusqu'au 31/08/2027.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'information en commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention d'accès à la partie basse du site de l'ancienne école du Chemin des Amours ainsi qu'au site de l'ancienne école de la Jamonière et à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-09

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU –
– Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD
– Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Personnel communal : Modification du tableau des effectifs – Promotion interne 2026

Suite aux entretiens professionnels, Madame le Maire a proposé à l'avancement par la voie de la promotion interne 9 agents qui remplissaient les conditions administratives, et dont la valeur professionnelle le justifiait.

Elle informe le conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire, réunie en juin 2026, a réservé une suite favorable à 6 des 9 dossiers présentés, en application des critères arrêtés par les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne.

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, pour nommer ces 6 agents sur leurs nouveaux grades :

- en créant un poste de rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- en créant 5 postes d'agent de maîtrise, à temps non complet, à raison de 31.15 heures hebdomadaires (soit 89% ETP), à compter du 1^{er} octobre 2026,
- en supprimant un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- en supprimant 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 31.15 heures hebdomadaires (soit 89% ETP), à compter du 1^{er} octobre 2026,
- en supprimant 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 31.15 heures hebdomadaires (soit 89% ETP), à compter du 1^{er} octobre 2026

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs selon la proposition du Maire, tel que présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de nommer les agents dans leurs nouveaux grades en fonction de la date précitée, dès lors qu'ils en remplissent les conditions,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-10

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Création d'un poste d'assistant au Directeur Général Adjoint

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réorganisation et du renforcement de la Direction Générale et du pilotage des services municipaux a été approuvée par le Comité Social Territorial. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du développement de la commune, des projets stratégiques à conduire, et du besoin en structuration et en coordination des services municipaux.

Elle précise que l'installation d'un Directeur Général Adjoint nécessite la création d'un poste d'assistant, à l'instar du poste d'assistant du Directeur Général des Services. Outre l'assistanat auprès du DGA, il sera chargé du secrétariat du pôle Communication, Evénements et Vie Locale. Il aura également la prise en main des dossiers du secrétariat des élus.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un poste permanent d'assistant administratif, à temps complet. Elle propose de modifier le tableau des effectifs, pour ouvrir le recrutement, à compter du 1^{er} novembre 2026, d'un poste sur les grades suivants :

- Adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs permanents pour créer et ouvrir le recrutement d'un poste à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2026, sur les grades suivants :
 - Adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- d'autoriser le Maire à nommer le candidat de son choix sur ce poste, et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement,
- décide de supprimer les postes non attribués relatifs à ce recrutement une fois le candidat choisi,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Anaïs BLANCHET



Le Maire,
Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

DE-15092026-11

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU –
– Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD
– Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet au service Périscolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal que plusieurs enfants de la classe ULIS de l'école Pauline Kergomard sont porteurs de handicap, et nécessitent un accompagnement parfois individualisé sur le temps de la pause méridienne.

Elle propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint territorial d'animation, en accroissement temporaire d'activité à temps non complet, pour une durée de 10 mois, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, à raison de 6.18 heures hebdomadaires annualisées (17.67% d'un ETP).

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332.23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir : accompagnement sur le temps de la pause méridienne d'enfant porteur de handicap.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi temporaire d'activité, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 10 mois
- Temps de travail : temps non complet, à raison de 17.67% d'un ETP ou 6.18 heures hebdomadaires annualisées
- Nature des fonctions : animateur périscolaire

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

- Niveau de recrutement : Adjoint technique territorial, catégorie C
- Conditions particulières de recrutement : titulaire du BAFA ou équivalent
- Niveau de rémunération minimum : Indice Brut 370, Indice majoré 368.

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-12

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Modification du tableau des effectifs – Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Péri-scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent occupant le poste d'animateur péri-scolaire, au grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à hauteur de 30.07 heures hebdomadaires annualisées, a demandé sa mutation, à compter du 1^{er} novembre 2026.

Dans un souci de bonne organisation des services et d'anticipation de ce départ, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement,

- à compter du 1^{er} novembre 2026, d'un poste sur les grades suivants, à temps non complet, à raison de 30.07 heures hebdomadaires annualisées : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement, d'un poste sur les grades suivants, à compter du 1^{er} novembre 2026, à temps non complet, à raison de 30.07 heures hebdomadaires annualisées (soit 85.91%) : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

- autorise le Maire à nommer le candidat de son choix sur ce poste, et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement,
- décide de supprimer les postes non attribués relatifs à ce recrutement une fois le candidat choisi,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Anaïs BLANCHET



Le Maire,
Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-13

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Modification du tableau des effectifs permanents – Mise à jour de temps de travail suite à la réorganisation de la rentrée 2026-2027

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 30 juin dernier, par laquelle le tableau des effectifs permanents a été modifié, en raison d'ajustements de temps de travail et de pérennisation de postes non permanents en emplois permanents.

L'organisation prévisionnelle de la rentrée scolaire 2026-2027 établie en juin dernier doit être en partie revue, suite à des mouvements d'agents dans ce service durant l'été. C'est pourquoi le tableau des effectifs permanents doit être modifié à nouveau, afin de mettre en corrélation les temps de travail et la réalité du terrain.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable aux modifications qui nécessitaient une saisine.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs permanents de la manière suivante :

- En augmentant un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 21.50 heures hebdomadaires annualisées (61.43% ETP), en un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 30.07 heures hebdomadaires annualisées (85.91% ETP), à compter du 1^{er} novembre 2026.
- En augmentant un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 21.50 heures hebdomadaires annualisées (61.43% ETP), en un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 25.67 heures hebdomadaires annualisées (73.34% ETP), à compter du 1^{er} octobre 2026.

- En diminuant un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 28.31 heures hebdomadaires annualisées (80.91% ETP), en un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 22.62 heures hebdomadaires annualisées (64.63% ETP), à compter du 1^{er} octobre 2026.
- En diminuant un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 19.13 heures hebdomadaires annualisées (54.66% ETP), en un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 14.75 heures hebdomadaires annualisées (42.14% ETP), à compter du 1^{er} octobre 2026.

Vu l'avis favorable du CST, le 3 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs permanents tel que décrit ci-dessus.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-14

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Avenant n°6 à la convention de maîtrise foncière entre l'EPF de la Vendée, la commune du Poiré-sur-Vie et la Communauté de communes Vie et Boulogne

Madame le Maire rappelle que par délibération n°DE-06072017-16 du 6 juillet 2017, la commune du Poiré-sur-Vie a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en centre-ville en concluant une convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet urbain dans un îlot situé en haut de la place du Marché.

Elle indique que la convention arrive à son terme le 28 août 2027, alors que les travaux de la deuxième phase de démolition ne seront potentiellement pas terminés.

Elle ajoute qu'il convient également de revoir à la hausse l'engagement financier de l'EPF de la Vendée afin de leur permettre d'engager l'ensemble des dépenses, avant perception des recettes.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire explique qu'un avenant à la convention est nécessaire.

Elle propose ainsi au conseil municipal de plafonner l'engagement financier de l'EPF de la Vendée à 3.2 millions d'euros HT et de proroger la durée de la convention de 2 années, fixant la durée totale à 12 ans à compter de la date de signature, afin de permettre à l'EPF d'accompagner la commune au terme de ses missions.

Enfin, Madame le Maire ajoute que la Communauté de communes Vie et Boulogne, au vu de sa compétence en matière de document d'urbanisme et donc de droit de préemption, délibérera lors du prochain conseil communautaire.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Moyens Généraux, le 9 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire et Cadre de Vie, le 14 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°6 à la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet urbain en centre-ville,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

DE-15092026-15

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'action foncière entre l'EPF de la Vendée, la Communauté de communes Vie et Boulogne, la commune d'Aizenay et la commune du Poiré-sur-Vie en vue de réaliser 2 projets de résidence sociale à destination des actifs

Madame le Maire rappelle que par délibération n°DE-04072023-13 du 4 juillet 2023, la commune du Poiré-sur-Vie a approuvé l'intervention de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en concluant une convention d'action foncière en vue de réaliser deux projets de résidence sociale à destination des actifs.

Elle indique que, comme précisé à l'article 17.3 de la convention, un avenant à la convention est nécessaire pour préciser les modalités de versement du Fonds Friche.

Elle propose ainsi de compléter l'article 17.3 de la façon suivante :

« En cas de revente à un opérateur après mise en concurrence, ces montants seront déduits de la subvention compensant le déficit global de l'opération versée par la collectivité.

Compte tenu de la programmation immobilière d'une part, qui prévoit la réalisation de 29 logements au Poiré-sur-Vie et de 27 logements à Aizenay, et d'autre part, des actions réalisées pour la déconstruction et la dépollution des terrains à hauteur d'environ 165 000 euros HT, le montant maximum pris en charge par l'EPF de la Vendée au titre du fonds « Friche » sera de 132 000 euros HT.

Le montant définitif de la subvention sera calculé lors de la cession des terrains sur la base de l'autorisation d'urbanisme obtenue par l'opérateur. »

Enfin, Madame le Maire ajoute que la Communauté de communes Vie et Boulogne, au vu de sa compétence en matière de document d'urbanisme et donc de droit de préemption, délibérera lors du prochain conseil communautaire.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Moyens Généraux, le 9 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire et Cadre de Vie, le 14 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 à la convention d'action foncière en vue de réaliser deux projets de résidence sociale à destination des actifs,

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

DE-15092026-16

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Genêts 2 – Détermination du prix de cession des terrains individuels

Afin de permettre aux ménages de venir s'installer sur le Poiré-sur-Vie, la commune a décidé, dans le cadre de sa politique du logement, de proposer des terrains à bâtir par l'aménagement du lotissement « Les Genêts 2 » au Nord de la commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été lancée afin de permettre la viabilisation de cette opération Les Genêts 2.

Cette consultation a permis d'ajuster le coût de cette opération d'aménagement et de déterminer le prix de cession des terrains.

Madame le Maire explique que le prix de vente intègre notamment le coût du foncier ainsi que le coût des travaux d'aménagement.

Elle propose de déterminer un prix par lot, et non au m² afin de permettre une différenciation du prix en fonction du positionnement de chaque lot. Les prix varient ainsi de 42 100 € TTC à 85 200 € TTC (cf. tableau récapitulatif du prix des lots en annexe).

L'ensemble des ventes sera soumis au paiement de la TVA. Cette dernière étant payée par le vendeur, il convient donc d'inclure le montant de la TVA dans le prix de vente. Cette TVA dite « sur marge » est calculée sur la différence établie entre le coût d'acquisition du foncier et le prix de vente hors taxes du terrain viabilisé, qui correspond dans le cas présent au coût réel de l'opération.

Les futurs propriétaires seront assujettis à Taxe d'Aménagement (TA) et à la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

Vu l'arrêté municipal en date du 26/05/2026 accordant le permis d'aménager n°PA085 178 26 00001,

Vu la demande d'estimation transmise à France Domaine, le 21 juillet 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Infrastructures, Espace rural et Cadre de Vie, le 14 septembre 2026,

Considérant que le projet porte sur la réalisation d'un lotissement de 33 lots et 2 ilots à bâtir,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- indique que les contenances des lots ne deviendront définitives qu'après bornage de ceux-ci. La différence de surface, même supérieure à un vingtième, fera le profit ou la perte du bénéficiaire,
- décide de fixer les prix de vente tels que présentés en annexe, et précise que les frais relatifs à la régularisation des ventes seront pris en charge par les acquéreurs,
- décide de lancer la commercialisation de l'opération « Les Genêts 2 »,
- charge l'office notarial du Poiré-sur-Vie – Etude de Me OLIVIER - de l'établissement des actes notariés,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à l'opération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

ANNEXE : prix des lots individuels

N° de lot	Surface	Prix TTC
1	309	43 400,00 €
2	319	44 800,00 €
3	355	49 800,00 €
4	503	70 600,00 €
5	318	44 600,00 €
6	336	47 200,00 €
7	354	48 000,00 €
8	328	44 500,00 €
9	330	48 100,00 €
10	313	45 600,00 €
11	417	60 800,00 €
12	493	71 800,00 €
13	354	51 600,00 €
14	352	51 300,00 €
15	351	51 200,00 €
16	339	49 400,00 €
17	342	49 900,00 €
18	346	50 400,00 €
19	345	50 300,00 €
20	397	57 900,00 €
21	351	51 200,00 €
22	585	85 200,00 €
23	448	62 900,00 €
24	350	49 100,00 €
25	364	51 100,00 €
26	325	44 100,00 €
27	310	42 000,00 €
28	310	42 000,00 €
29	315	42 700,00 €
30	303	42 500,00 €
31	320	44 900,00 €
32	300	42 100,00 €
33	303	42 500,00 €

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-17

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Modalités de mise en œuvre du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie

Par délibération n° DE-26092023-02 du 26 septembre 2023, la commune a engagé la réalisation d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI).

Ce schéma, fondé sur une analyse de risque a pour objectifs :

- D'améliorer la couverture de DECI sur le territoire communal ;
- D'identifier les solutions ou aménagements à réaliser pour combler les lacunes ;
- De planifier les investissements en matière de DECI ;
- D'accompagner le développement urbain et rural de la commune.

A l'issue de cette étude, en dehors des secteurs où la pose de poteau incendie est possible, quatre types de solutions ont été identifiées pour couvrir les secteurs défaillants :

- 1 - Mise à disposition d'un Point d'Eau Naturel (PEN) privé existant (ex. : étang) ;
- 2 - Mise à disposition d'un Point d'Eau Artificiel (PEA) existant (ex. : bêche) ;
- 3 - Mise à disposition d'un terrain privé à la commune pour l'installation d'un Point d'Eau Artificiel (PEA) par la commune ;
- 4 - Mutualisation d'un nouveau PEA.

Dans une démarche de mutualisation des coûts et compte tenu des enjeux communs avec la Communauté de communes Vie et Boulogne et les communes du territoire, un marché public a été lancé pour l'acquisition de bâches à incendie. Les tarifs retenus sont les suivants :

- Bâche de 30 m³ : 4 400 € (pose + remplissage) ;
- Bâche de 60 m³ : 5 800 € (pose + remplissage).

Madame le Maire propose de formaliser les engagements de chaque partie via des conventions d'une durée de 20 ans, au vu des modalités suivantes :

1- Mise à disposition d'un PEN privé existant, de type étang privé :

Propriété : Le PEN reste celle du propriétaire privé.

Obligations de la commune :

- Création et entretien des accès, des aires d'aspiration et des abords ;
- Signalétique du PEN ;
- Contrôle périodique du niveau d'eau (selon réglementation) ;
- Remise en état en cas de dégradation après intervention du SDIS.

Contrepartie : la mise à disposition du PEN par le propriétaire est à titre gracieux.

2 - Mise à disposition d'un PEA existant de type bâche :

Propriété : Le PEA reste celle du propriétaire privé.

Obligations du propriétaire privé : Il assure l'entretien et la signalétique du PEA.

Obligations de la commune :

- Contrôle périodique du niveau d'eau ;
- Remise en état et réalimentation en eau en cas de dégradation après intervention du SDIS.

Participation : Une participation communale est donnée au regard d'un barème dégressif fonction de l'année de pose du PEA et de sa capacité estimée au SCDECI.

Année de pose du PEA	PEA 30 m ³	PEA 60 m ³
N	4 400 €	5 800 €
N-1	3 960 €	5 220 €
N-2	3 520 €	4 640 €
N-3	3 080 €	4 060 €
N-4	2 640 €	3 480 €

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

N-5	2 200 €	2 900 €
N-6	1 760 €	2 320 €
N-7	1 320 €	1 740 €
N-8	880 €	1 160 €
N-9	440 €	580 €
N-10	0 €	0 €

Plafond : Madame le Maire précise que la participation communale ci-dessus est un maximum. Elle ne pourra être supérieure à 80 % de la valeur neuve du PEA (facture à produire). Son montant sera ainsi proratisé au vu du montant retenu et de l'année de pose si nécessaire.

3 - Mise à disposition d'un terrain privé pour l'installation d'un PEA de type bâche par la commune

:

Propriété : La commune est propriétaire du PEA et en assure la maîtrise d'ouvrage.

Obligations de la commune :

- Création et entretien des accès, des aires d'aspiration et des abords ;
- Signalétique du PEA ;
- Contrôle périodique du niveau d'eau ;
- Remise en état et réalimentation en eau en cas de dégradation après intervention du SDIS.

Contrepartie :

- Une indemnité forfaitaire de 1 200 € est versée au propriétaire pour la mise à disposition du terrain. Elle est versée en 4 fois : N+5 ans, N+10 ans, N+15 ans et N+20 ans (N étant l'année de signature de la convention), avec une proratisation en cas de cession de la parcelle. Elle n'est pas reconductible en cas de renouvellement de la convention ;
- Une indemnité forfaitaire de 540 € est versée à l'éventuel exploitant non-propriétaire. Elle est versée en 3 fois : N+3 ans, N+6 ans, N+9 ans (N étant l'année de signature de la convention), avec une proratisation en cas de résiliation du bail. Elle n'est pas reconductible en cas de renouvellement de la convention.

Information : Le propriétaire doit informer son éventuel locataire exploitant.

4 - Mutualisation d'un nouveau PEA de type bâche :

Propriété : Le PEA appartient au propriétaire privé qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Obligations du propriétaire privé : Il assure la création et l'entretien des accès, des aires d'aspiration et des abords et la signalétique du PEA.

Obligations de la commune :

- Contrôle périodique du niveau d'eau ;
- Remise en état et réalimentation en eau en cas de dégradation après intervention du SDIS.

Participation : une participation communale est donnée au regard de la capacité du PEA estimée au SCDECI.

PEA 30 m ³	PEA 60 m ³
4 400 €	5 800 €

Plafond : Madame le Maire précise que la participation communale ci-dessus est un maximum. Elle ne pourra être supérieure à 80 % de la valeur neuve du PEA (facture à produire).

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire et Cadre de Vie, le 14 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les modalités exposées ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous les documents, dont les conventions de participation, en lien avec l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET




Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-18

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU – Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD – Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Avis sur la demande présentée par la SAS CASS'AUTO en vue d'obtenir, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement de l'extension d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage sur la commune du Poiré-sur-Vie

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande présentée par la SAS CASS'AUTO, en vue d'obtenir, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement de l'extension d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage, sur la commune du Poiré-sur-Vie.

Elle précise que ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique n°2712-1 au titre du régime de l'enregistrement, et qu'il y a lieu en conséquence de procéder à une consultation du public.

Cette consultation est organisée du lundi 24 août au vendredi 18 septembre inclus, en mairie du Poiré-sur-Vie.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2026-DCPATE-454 du 30 juillet 2026, le conseil municipal du Poiré-sur-Vie est appelé à donner son avis sur la demande, telle que présentée dans la note annexée.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire et Cadre de Vie, le 14 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande présentée par la SAS CASS'AUTO, en vue d'obtenir, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement de l'extension d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage, sur la commune du Poiré-sur-Vie.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-19

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU –
– Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD
– Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Opération d'autoconsommation – Panneaux photovoltaïques de l'école Pauline Kergomard et du restaurant scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal que les panneaux photovoltaïques de l'école Pauline KERGMARD et du restaurant scolaire ont été mis en service le 08 juillet 2026.

L'électricité produite sera prioritairement consommée pour alimenter les sites suivants :

- Ecole Pauline KERGMARD,
- Périscolaire Méli Mélo,
- Cuisine Municipale,
- Tennis couvert.

Pour lancer l'opération d'autoconsommation collective, la Commune est aidée par le SyDEV qui a établi les documents nécessaires à transmettre à ENEDIS.

La mise en œuvre de cette opération d'autoconsommation collective est effective depuis le 1er septembre 2026.

Une convention, en annexe, vise à fixer les modalités de la mise en œuvre entre ENEDIS et la Commune du Poiré-sur-Vie.

Madame le Maire précise par ailleurs que si toute l'électricité produite n'est pas consommée dans les bâtiments listés précédemment, elle rentrera dans l'opération d'autoconsommation collectivité pour l'ensemble des bâtiments communaux.

En dernier lieu l'énergie restant sera revendue au responsable d'équilibre AUGMENTED ENERGY pour cette opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place de l'opération d'autoconsommation collective pour l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques de l'école Pauline KERGOMARD et du restaurant scolaire,
- approuve la convention à intervenir avec ENEDIS à cet effet,
- autorise le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-FNNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-20

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU –
– Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD
– Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Convention pour l'installation et la maintenance de passerelles loRa – Déploiement du réseau d'objets connectés (réseau loRa)

La commune du Poiré-sur-Vie a choisi d'adhérer à la centrale d'achat LoRa de Vendée Numérique. En effet, Vendée Numérique va déployer un réseau de communication radio de type LoRaWAN (pour Long-Range Wide-Area Network). Ce réseau «bas-débit» viendra en complément du réseau fibre « Très haut débit » et sera déployé sur l'ensemble du département d'ici juillet 2027.

Ce réseau permettra d'optimiser les aspects financiers, énergétiques, environnementaux, et contribuera à la gestion intelligente des bâtiments, des infrastructures et plus largement des services publics.

Dans ce cadre, l'entreprise SOGETREL, chargé du déploiement du réseau a identifié six bâtiments sur la commune afin d'implanter une « passerelle » LoRa :

- Services techniques – CTM,
- Stade de foot de l'Idonnière (sur les mâts d'éclairage),
- Eglise,
- Complexe de la Montparière,
- Espace Agora,
- STEP de la Blelière.

Ces passerelles se présentent sous la forme de petites antennes qui vont collecter les données des objets connectés.

Chaque passerelle est composée d'un boîtier récepteur LoRaWAN en 230 V accompagné d'une flèche de 88 cm qui sera posée sur un mât d'une hauteur variable.

Les travaux de pose et la mise en service des passerelles seront réalisés sous la responsabilité de Vendée Numérique qui assurera également, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire, la maintenance du dispositif.

La consommation électrique de ces passerelles restera à la charge du propriétaire des bâtiments, à savoir la commune.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention qui va fixer les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles la collectivité autorise Vendée Numérique à utiliser ses installations afin d'implanter des passerelles LoRa sur les bâtiments et les adresses annexés à la convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024-D08 en date du 5 février 2024 ayant pour objet l'adhésion de la commune à la centrale d'achat Vendée numérique,

VU le projet de convention pour l'installation et la maintenance des passerelles loRa,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention ci-annexée pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa entre la commune et Vendée Numérique;
- autorise le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce sujet.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-15092026-21

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 15 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Marie CHARRIER-ENNAERT – Philippe SEGUIN — Marc GUIGNARD – Marina ROCHAIS – Cyril GUINAUDEAU – Emilie BOUYER – Jean-Sébastien BILLY – Joël RATTIER – Anne-Sophie DERIEN - Jean-Luc RONDEAU – France AUJARD – Thierry TENAILLEAU – Aurélie MORINEAU – Raynald GUILLET – Adrien PASQUET - Delphine HERBERT —Mathieu MARTINEAU –
– Nelly DEVAUD – Isabelle VILLENEUVE – Margaux SOUBEYRAND-AROT – Juliette CUVIER - Jean-Michel ARCHAMBAUD
– Anaïs BLANCHET – Astrid DUMAINE

Absents / excusés : 5 conseillers

Blandine DANIEAU donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Benoît BRETAUDEAU donne pouvoir à Anne-Sophie DERIEN
Myriam MARTINEAU donne pouvoir à Delphine HERBERT
Jérémie HARDOUIN donne pouvoir à Cyril GUINAUDEAU
Chad BRUNEEL donne pouvoir à Jean-Michel ARCHAMBAUD

OBJET : Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 - Approbation de l'avenant-

- d'approuver l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

Article 2 - Autorisation de signature

- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 - Représentation à l'Assemblée Générale du GIP

- de donner pouvoir à Monsieur Philippe SEGUIN, représentant titulaire, ou Madame Emilie BOUYER, représentante suppléante, de la commune du Poiré-sur-Vie au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

Article 4 - Entrée en vigueur

- Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Anaïs BLANCHET



Le Maire,

Marie CHARRIER-ENNAERT



Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré sur Vie
17 sept. 2026